

Le mot du Président

L'année 2011 ne sera pas une année à marquer d'une pierre blanche pour le photovoltaïque hexagonal. Les ventes d'installations sont en chute libre et le nombre d'installateurs a été divisé par 2 depuis le début de l'année, laissant de nombreux producteurs sans assistance et bien seuls devant leurs soucis ou inquiétudes.

L'année 2011 sera aussi celle des défaillances d'EDF OA, retards prohibitifs sur l'édition des contrats et le paiement des factures, mettant à mal la patience de la majorité d'entre nous.

Au vu de ces problèmes, le GPPEP a mobilisé les forces vives de ses adhérents pour apporter aide et soutien aux particuliers producteurs, et ceci au détriment d'autres actions de promotion du photovoltaïque. Ce n'est que partie remise, la modification des statuts de notre groupement conjuguée avec la régionalisation de notre association doit nous permettre de continuer notre action de développement du photovoltaïque résidentiel, pour un Futur Photovoltaïque.

Joel Mercy

Résultat des votes pour la modification des statuts

Les adhérents du GPPEP ont récemment été appelés à voter pour la modification des statuts de leur association et c'est un grand oui (97% des votants) qui valide ces modifications qui portaient sur la création de **Membres Sociétaires** (participant chaque année au financement du GPPEP sous forme de don à l'association et disposant d'un droit de vote) et de **Membres Producteurs** (Membres qui ont au moins une fois réglé leur adhésion de 20€ à l'association).

Ceci permettra d'augmenter la représentativité de l'association et de mieux défendre les particuliers producteurs. Ainsi, le GPPEP va pouvoir se développer davantage et représenter encore mieux l'ensemble des particuliers producteurs, qu'ils soient très impliqués dans la défense du Photovoltaïque comme la plupart d'entre nous, ou qu'ils soutiennent clairement nos actions, sans avoir suffisamment de temps ou d'argent à y consacrer.

Une fois par an, en fin d'année, nous vous enverrons un mail permettant de nous confirmer que vous souhaitez continuer à être adhérent de notre association et ceci sans cotisation supplémentaire.

Vous devrez cependant certifier sur l'honneur que vous êtes toujours producteurs d'électricité photovoltaïque. Dans ce cas vous continuerez d'être Membres Producteurs de notre association et de bénéficier de tous les avantages qui y sont liés.

En soutenant financièrement votre association par vos dons, vous deviendrez Membre Sociétaire pour une année et vous pourrez donc participer à toutes les délibérations de votre association, entre autres l'élection du Conseil d'Administration, et à toutes les consultations importantes.

Nous vous rappelons que notre association est reconnue d'intérêt général et vous permet donc une diminution de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de votre don (ex. : don de 60 euros = déduction de 40 euros).

Merci de la confiance que vous avez accordée au Conseil d'Administration du GPPEP.

AG 2012 : dossier de candidature

Afin de pouvoir prévenir au plus tôt les membres des modalités de la prochaine Assemblée Générale, nous voudrions sélectionner la date et le lieu sans trop tarder. Si vous vous sentez l'âme d'un organisateur, vous pouvez nous faire parvenir un dossier sur contact@gppep.org. Pour l'année 2012, après le Sud-Ouest en 2010 et le Nord-Ouest en 2011, ce sera prioritairement le Sud-Est, le Nord-Est ou le Centre.

Le cahier des charges est simple : une salle pouvant accueillir 50 à 80 personnes le samedi matin, une petite salle pour le samedi après midi et éventuellement le vendredi, un endroit pour finir les restos le samedi soir (parc, terrasse, etc.). Un traiteur pour le samedi midi, des visites sur le thème du photovoltaïque ou des énergies renouvelables pour le week-end, des hôtels et restaurants proches pour accueillir les participants.

Le dossier doit contenir : le lieu, la date, le prix (traiteur, salle et visites), le programme proposé. Il devra être envoyé au plus tard le 30 Novembre pour une sélection fin Décembre.

Le Mot du Trésorier : Les statuts nouveaux sont arrivés

⇒ Ce qui change :

Tout nouvel adhérent payera sa cotisation une seule fois, soit 20 euros pour l'année en cours, et sera « Membre Producteur » pour toute la durée de son installation. Les années suivantes, il pourra, s'il désire soutenir l'association et obtenir le statut de « Membre Sociétaire », faire un don, sachant que ce don ouvre droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% de sa valeur.

Le certificat fiscal sera envoyé avec le mail de confirmation du statut de Sociétaire.

À savoir que seuls les Membres Producteurs au cours de leur première année d'inscription et les Sociétaires ont un droit de vote lors des différentes assemblées du GPPEP.

Roger Z

Le mot du Secrétaire

Chers adhérents, bonjour ! Depuis notre dernière Assemblée Générale, plus de 110 adhérents nous ont rejoints, souvent à cause de leurs déboires avec EDF OA ou avec leur installateur (existant ou disparu !). Grâce à la cellule litige, la majorité des cas ont été résolus. L'article 2 de nos statuts (« accompagner et soutenir ses adhérents, tout au long du processus permettant d'être un producteur d'électricité photovoltaïque, que ce soit avant, pendant ou après »...) prend tout son sens, mais nous ne pourrions rien sans vous et votre soutien : diffusez autour de vous les informations !

Un projet de décret gouvernemental, qui vise à museler les associations environnementales de moins de 2 000 adhérents pourrait bien voir le jour... Notre combat à tous est bien actuellement d'atteindre ce chiffre fatidique (nous en sommes déjà à la moitié), et vous pouvez nous y aider en faisant la promotion à chaque occasion possible de VOTRE association. 20€ minimum pour toute la durée de vie d'une installation, ça n'est vraiment pas cher payé pour se faire entendre et se faire aider en cas de soucis.

Ensemble pour un futur photovoltaïque ... et TOUS à vos prospectus du GPPEP, que vous pouvez télécharger ici : <http://bit.ly/flyerGPPEP>

Didier, secrétaire du GPPEP

Le nombre d'adhérents

Grâce à la modification des statuts, le nombre d'adhérents a été remis à jour.

Il passe ainsi de 500 en Juillet 2011 à près de 1000 adhérents au 1^{er} octobre. Ce chiffre exprime bien mieux l'importance de notre représentativité réelle chez les particuliers producteurs.

	2009/2010	2010/2011	2011/2012 (à partir du 01/10/2011)	Membres Producteurs
Primo-adhérents	607	360	38	1005

Les actions en cours

De nombreuses actions sont en cours afin de faire évoluer le GPPEP : mise à jour de nos guides, foire aux questions sur le site du GPPEP (<http://gppep.org/node/38>), création de bannières pour les salons, création d'une charte de l'adhérent, mise en place d'un kit de communication vers les écoles, etc.

Si vous voulez nous aider en apportant des idées, des suggestions, des améliorations ou un peu de temps, n'hésitez pas à nous contacter sur notre forum partenaire ou sur contact@gppep.org.

Le GPPEP sera également présent à plusieurs salons : Salon de l'Habitat Sain à Nantes (10-13 Novembre), Écobat Marseille (21-23 Octobre), certainement Écobat Paris (7-9 Mars 2012).

Si vous entendez parler d'un nouveau salon, n'hésitez pas à nous contacter afin d'organiser notre participation.

Thomas

L'actu du PV

- Selon met 100 employés au chômage technique ; SunPower, prévisions à la baisse ; SMA restructure : <http://t.co/7iXF5k0>
- TPAMPS orchestre une action judiciaire de masse : <http://t.co/IUdzeUdK>
- Une installation photovoltaïque en fonctionnement depuis 20 ans et pas une ride : <http://t.co/trmUjigK>
- Les coûts d'installation des systèmes photovoltaïques chutent aux USA : <http://t.co/0zdlVsTG>
- Le Syndicat des Énergies Renouvelables présente le label AQPV : Le magazine <http://t.co/GWD028H>